



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau du contrôle de légalité, de
l'intercommunalité et des élections

Arrêté n° 2018-SG- 825
portant désignation des délégués de
l'administration dans les commissions
administratives de révision des listes
électorales pour l'année 2018/2019

LE PREFET DE MAYOTTE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite,

- VU** le code électoral, notamment son article L.17 ;
- VU** le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de M. Eric de WISPELAERE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU** le décret du 11 janvier 2017 portant nomination de M. Dominique FOSSAT, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU** le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN , préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 30 mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°499/SG/2018 portant délégation de signature à M. Eric de WISPELAERE, sous-préfet hors classe en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence ;
- SUR** proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

ARRETE

Article 1er : Sont désignés en tant que délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales 2018/2019:

COMMUNES	DELEGUES DE L'ADMINISTRATION
ACOUA	Mme Zanabou TOUMBOU-KASSIM
BANDRABOUA	M. Assoumani DAROUSSI
BANDRELE	M. Arnaud BENOIT
BOUENI	M. Badourou MADI
CHICONI	Mme Inchaty Saindou ALI-MADI- ABDALLAH
CHIRONGUI	Mme Faidati ALI ABDALLAH
DEMBENI	M. Assani YACOUB
DZAOUDZI	Mme Noera MOHAMED
KANI-KELI	Mme Soundoussia MADI MARI
KOUNGOU	M. Aly MOHAMED ABDOU
MAMOUDZOU	M. Brian TOURRE
M'TSANGAMOUJI	Mme Fatima Boura MADI
MTZAMBORO	M. Youssouf MACOLO
OUANGANI	Mme Assiatou MADI
PAMANDZI	M. Hadji MALIKI
SADA	Mme Adidja SOUMAILA
TSINGONI	M. Djanffar Soidiki MARI

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 2017-SG-1062 du 10/10/ 2017 portant désignation des délégués de l'administration dans les commissions de révision des listes électorales pour l'année 2017/2018 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture et les maires de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le **07 SEP. 2018**



Le Préfet

Le Préfet de Mayotte
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire général adjoint

Dominique FOSSAT

Copies :

Préfecture : SG	1
Préfecture : Cabinet	1
Préfecture : RAA	1
Mairies	17
Intéressés	17